



Un seigneur en soutane

Lionel Groulx, ptre

Volume 11, Number 2, septembre 1957

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301832ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301832ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Groulx, L. (1957). Un seigneur en soutane. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 11(2), 201–217. <https://doi.org/10.7202/301832ar>

UN SEIGNEUR EN SOUTANE *

Qu'est-ce qu'un type social ? On définit assez facilement un type économique. On le définit par son travail, la quantité ou la qualité de sa production. Le type politique, le type culturel n'offrent guère plus de difficultés. Le premier tire sa nature du régime administratif ou gouvernemental auquel il est soumis; on peut encore le définir par son parti, par la doctrine de son parti, si son parti en a une. Le type culturel trouve sa définition dans son degré de culture, dans sa production artistique ou littéraire. En va-t-il aussi aisément du type social ? Réalité subtile et fluide qu'il n'est pas facile de cerner. Quand Edmond Demolins entend nous démontrer, par un ouvrage en deux tomes, *Comment la route crée le type social*, il est trop évident qu'il entend, par type social, non pas uniquement un groupe d'hommes original dans une société ou dans une nation, mais même et encore ces grandes variétés de l'espèce humaine que sont les races ou les groupes nationaux, transformés par ces percées soudaines dans la steppe, la prairie, la forêt, l'eau. C'est que par ces trouées, vont et viennent non seulement des marchandises, mais des idées, des mœurs, lesquelles, le long de la route, transforment, révolutionnent des modes d'être. C'est un peu ainsi, si on nous le permet, que nous entendrons le type social: groupe d'hommes, classes d'hommes qui, sous l'influence de causes multiples et complexes comme toute réalité historique, apparaissent un jour avec une manière d'être, un visage original, groupe d'hommes qu'il convient pourtant de saisir dans leurs relations ou comportement avec leur milieu, avec les hommes, leurs frères, dans leur contribution au bien commun, temporel et spirituel de la cité.

* * *

Parmi les types sociaux de Ville-Marie, nous rangeons le seigneur en soutane que fut le Sulpicien. En vérité, sommes-

* Je souhaiterais que cette modeste étude fût un hommage à Saint-Sulpice qui célèbre cette année le trois-centième anniversaire de son arrivée au Canada.

L. G.

nous en présence d'un type humain original, possédant sa physiologie à part, sa manière de vivre, façonné par une atmosphère particulière, un milieu puissamment générateur ? Un passant qui, vers 1846, se fût promené sur la rue Notre-Dame, eût aperçu, à côté de l'église paroissiale, une vaste maison de maçonnerie rustique à trois étages. Deux pavillons se prolongent jusqu'à la rue, y étalent leurs façades pleines, ornées de hautes et vastes cheminées. Deux tourelles attachées au corps principal en relèvent l'uniformité. Le long de la chaussée, un mur de pierre relie les deux pavillons et forme cour intérieure. Le mur s'ouvre au centre par une porte cochère surmontée d'un fronton triangulaire où logent les armes de Saint-Sulpice, le *Maria* accotée de deux lions. L'ensemble, simple, un peu trapu, n'en dégage pas moins beaucoup de distinction et de caractère. On pense à un manoir seigneurial, à plus riche et à plus grand que bourgeois. Voici bien, en effet, la maison seigneuriale des Messieurs de Saint-Sulpice, telle qu'elle subsistait vers le milieu du siècle dernier. Ceux qui aiment se représenter les vieux paysages, peuvent se figurer le manoir dans son cadre de jadis, environné d'édifices à l'échelle humaine, gardant, sur le fleuve, sur les rues et ruelles de Ville-Marie, une vue en plongée. Cet édifice bâti par le seigneur en soutane nous ouvrirait-il un jour sur le personnage ?

Voulons-nous comprendre l'aventure sulpicienne en Nouvelle-France ? Rappelons-nous qu'en 1657, entre les mains des fils d'Olier, c'est toute la vie, toute la vocation de Ville-Marie qui fut jetée : autant dire l'une des plus belles tâches jamais confiées à des hommes de France. Placez en un tel milieu, à la tête d'une pareille entreprise, des hommes de cœur et d'action qui soient aussi des prêtres et qui possèdent autant de moyens que le sens des responsabilités ; faites qu'ils entendent, comme tout le monde, l'appel de ce pays neuf aux énergies de l'homme ; et quel bouillonnement en leur cerveau ! Et de quelles mains vigoureuses et fébriles ne vont-ils pas s'attaquer à leur œuvre ? Serait-ce bien le cas des Sulpiciens de Montréal ?

Les quatre premiers qui nous arrivent en 1657, M. de Queylus, Souart, d'Allet et de Galinée, sont des Français fort à l'aise de leur bourse, sinon riches. L'œuvre de Ville-Marie est pauvre ;

la seigneurie est encore pauvre. Chaque année, le Séminaire devra ajouter au budget de la colonie deux fois plus que les revenus de la seigneurie. Pour cela même et pendant longtemps, les supérieurs de Paris n'enverront au Canada que des Messieurs pourvus de patrimoine, en état de faire les frais de leur entretien. Reportons-nous à la liste des premiers Sulpiciens: la plupart portent des noms de fort aristocratique résonance: Gabriel de Thubières de Queylus, François Dollier de Casson, René de Bréhant de Galinée, François de Salignac-Fénelon, François-Saturnin Lascaris d'Urfé, Armand de Cicé, François Vachon de Belmont, Louis Normant de Faradan, René-Charles de Breslay, Jean-Gabriel Le Pape du Lescoat, Maurice Quéré de Tréguron, Vincent-Fleury Guichard de Kersident, Jean-Louis-Melchior Sauvage de Chatillonnet, César Vaillant de Myardouin.

Observons, en second lieu, qu'au Canada ces « Messieurs » ne seront pas des seigneurs tout à fait comme les autres. Importé de France, le régime de propriété établi dans la colonie sous le nom de régime seigneurial, a pris ici, comme l'on sait, une assez vigoureuse originalité. Là-bas, institution en quelque sorte naturelle, poussée spontanément sur le chaos féodal, la même institution, dans la colonie laurentienne, prend plutôt le caractère d'une création semi-artificielle. Les grands propriétaires de la Nouvelle-France ne se sont pas faits seigneurs; on les a faits seigneurs. On les a créés à la douzaine par distribution de terres et de parchemins. On ne leur a point distribué des seigneuries toutes faites, mais des seigneuries à faire. Le seigneur de la Nouvelle-France est un agent et presque un fonctionnaire de l'État pour une tâche économique, sociale et nationale. Il doit présider à l'œuvre du défrichement, fournir un cadre social à ses dépendants. Or le seigneur sulpicien n'est pas fait seigneur; il se fait en quelque sorte seigneur lui-même. En 1663 il ne reçoit pas sa seigneurie de l'île de Montréal en don gratuit. Il l'acquiert, il l'achète des Associés de Montréal. Et c'est le riche M. de Bretonvilliers, membre de la Société de Montréal, et pour lors Supérieur général de Saint-Sulpice, qui la paie de ses deniers:

¹ *Mélanges religieux*, (4 vol., Montréal, 1901), III: 241.

100,000 livres, dit-on.² Mode d'acquisition qui constitue Saint-Sulpice dans une indépendance plus considérable que tous les seigneurs à l'égard des pouvoirs.

* * *

Cet aspect de leur vie ou de leur condition n'est pas le seul qui pose « Nos Messieurs » en relief dans notre monde seigneurial. En Nouvelle-France, d'autres seigneurs en soutane existent. Près des Sulpiciens et avant eux, ont déjà pris rang, en l'aristocratie terrienne, les Jésuites, l'évêque de Québec. Le séminaire des missions étrangères de la capitale y viendra à son tour. Des communautés religieuses de femmes, les Ursulines de Québec, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal sont ou vont devenir propriétaires de fiefs. Mais combien Saint-Sulpice les dépasse tous par l'étendue de ses fonctions, et l'on peut dire, par l'ampleur de son rôle. Il faut voir en lui, en effet, beaucoup plus que le seigneur d'une seigneurie. Héritier d'une compagnie pratiquement autonome et qui est venue fonder une petite colonie dans la grande colonie, le seigneur sulpicien n'est-il pas, en propres termes, un chef de colonie, une façon de petit chef d'État ? Jusqu'où, en quels domaines, ne s'étend point la juridiction du Supérieur de Montréal ? La vie politique de l'île ne lui échappe pas. En ratifiant la concession de l'île aux associés de Montréal, le 13 février 1644, le roi leur permettait d'y mettre tel capitaine ou gouverneur particulier qu'ils y voudraient nommer. Jusqu'à M. de Callières, c'est-à-dire jusqu'en 1684, la nomination du gouverneur est restée du ressort de Saint-Sulpice. De par ses privilèges, le Supérieur de Montréal possède même quelque partie du pouvoir législatif, ayant autorité de « faire et passer tous et tels autres actes qu'il jugera nécessaire pour le bien de la colonie ».³ Jusqu'en 1693, date de l'établissement, à Montréal, d'une

² *Mélanges religieux*, II: 241.

³ Correspondance Tronson, 2 avril 1677, Arch. du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, registre XIII. On possède à la Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, une transcription complète de cette correspondance. Vers 1920, Léo Leymarie, qui y avait eu accès, et qui avait pu confronter ce texte avec celui des trois volumes de la *Correspondance de M. Louis Tronson*, publiés à Paris, en 1904, par L. Bertrand, crut à des interpolations. Le cher-

justice royale, c'est encore aux seigneurs sulpiciens qu'il appartient d'assurer, dans leur seigneurie, l'entière administration de la justice. En vertu de l'autorité à lui conférée, par le Supérieur général de Paris, le Supérieur de Montréal possède, à l'égard des officiers de justice de l'île, le pouvoir de nomination, d'institution et de révocation. Même après l'édit royal de 1693, Saint-Sulpice garde le droit de haute justice dans l'enclos du Séminaire et dans la ferme de Saint-Gabriel. Il s'était même réservé le choix et la nomination du premier juge royal.

Que dire de la tâche étendue que la même qualité de chefs de colonie confère aux Sulpiciens de Montréal dans le domaine économique ? Tout comme le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France, ils ont autorité, en vertu des pouvoirs à eux délégués par le Supérieur général de Paris, de concéder des terres en fief, en arrière-fief et en roture. Propriétaires de leur seigneurie pour l'avoir achetée à beaux deniers comptants, ils eussent pu, semble-t-il, en disposer plus librement que les autres seigneurs de la Nouvelle-France. Ils n'en feront rien. Fils spirituel d'Olier, le premier associé de La Dauversière, successeur d'une compagnie de colonisation à fins apostoliques, Saint-Sulpice accepte toutes les charges des premiers associés. Au reste, la donation de 1663 ne lui décerne pas un simple droit de propriété ; elle lui assigne la même tâche idéaliste : la conversion des sauvages de la Nouvelle-France. Tout doit converger à l'entretien de l'œuvre primitive. Rien n'est donné que pour services sociaux. En cas d'excès ou d'accroissement des revenus, le revenant

cheur, esprit aventureux, laissait entendre certaines petites découvertes ou certains détails inédits qui auraient pu paraître désobligeants sur les relations de M. de Maisonneuve et de Marguerite Bourgeoys. En 1921, je partais pour un séjour d'étude aux archives de Paris et de Londres. On me chargea d'aller voir de quoi il en retournait, en cette correspondance de M. Tronson. J'en explorai le Registre XIII. Léo Leymarie aurait dû faire attention que les 3 volumes de L. Bertrand portaient en sous-titre : *Lettres choisies*. L. Bertrand avait fait un choix des lettres de direction spirituelle de M. Tronson, pour lecture dans les grands séminaires. Il ne s'agissait donc nullement d'un texte intégral. Et, par conséquent, il n'y avait pas lieu de parler d'amputation ni d'interpolations. Quant aux textes se rapportant à Maisonneuve et à Marguerite Bourgeoys, ils ne donnaient prise à nulle légende ni à nul roman. Peu de temps après, Aegidius Fauteux, conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal, se rendait à Paris et faisait prendre une transcription complète du Registre XIII.

bon y doit être employé. Le Séminaire de Paris ne peut retenir pour soi que la libre disposition des défrichements, augmentations et acquisitions qui auront été de sa propre industrie. Les lettres patentes du mois de mai 1677 élargiront quelque peu les fins de la donation. A la conversion des sauvages, le roi voudra joindre « l'instruction de nos sujets », l'obligation de « prier Dieu pour nous et nos successeurs rois, et pour la paix de l'Église et de notre État . . . » Fins surrogatoires qui enlèvent assez peu à la seigneurie de l'île montréalaise sa destination primitive. Et voilà que, parmi les notes distinctes de ces seigneurs en soutane, nous aurons à constater que leur seigneurie fut peut-être celle qui connut les plus rapides défrichements, et qui compta parmi les mieux administrées.

Aussitôt conclue la paix iroquoise de 1666 et même dès l'arrivée des troupes de M. de Tracy, Ville-Marie, le petit bourg aussi clos qu'une Chartreuse prend déjà l'aspect d'une volière toutes portes ouvertes. Les colons s'échappent de tous les côtés. Un véritable encerclement de l'île s'accomplit. Pour seconder les plans de Talon qui a entrepris de supprimer, entre les défrichements, les solutions de continuité, les Sulpiciens, tout comme le grand intendant, font leur distribution de seigneuries : petits fiefs de 200 arpents au plus destinés, à ce qu'il semble, à compléter la défense militaire de l'île. Pendant que Picoté de Belestre s'en va s'établir, parmi les colons de la Pointe-aux-Trembles, Philippe de Carion du Fresnay et Paul de Morel s'en vont à l'entrée de la rivière de l'Assomption et sur une portion de la rivière des Prairies. Zacharie du Puis, par son fief de Verdun, fait la liaison entre Ville-Marie et Cavalier de la Salle ; au bout de l'île, Sidrac du Gué, sieur de Boisbriant, Charles-Joseph d'Aillebout des Musseaux, les deux frères Bertet et Claude Robutel de Saint-André établissent leurs petits manoirs. L'île de Montréal sera très tôt l'un des points de la Nouvelle-France où les seigneurs auront disposé presque en entier de leur domaine. Ils créeront si rapidement fiefs et arrière-fiefs qu'en peu d'années, il ne leur restera plus que les terrains où s'élèvent leurs diverses demeures ou missions. Toutes ces concessions sont accordées, cela va de soi, gratuitement, sans autres redevances que

quelques deniers par arpent. Du temps de M. de Maisonneuve, il en coûte à Ville-Marie, pour établir un colon, de 400 à 1000 livres; beaucoup plus que, pour les mêmes fins, n'en dépense le roi. Saint-Sulpice continuera ce même train de générosité. Dans les années de guerre et de misère, il fera à ses censitaires remise généreuse de toute redevance. Il s'acquittera magnifiquement des services d'utilité publique obligatoires pour tout seigneur. Rien que pour les moulins à farine, les seigneurs sulpiciens en construiront trente-six. A ce rythme, en 1672, neuf ans après leur acquisition de l'île de Montréal, la seigneurie a plus que doublé le chiffre de sa population; elle compte de quinze à seize cents âmes; progrès rapide que peu de coins de la Nouvelle-France peuvent revendiquer. En 1834, M. Quiblier, supérieur de Montréal, paraissait à la barre de l'Assemblée législative de Québec, accompagné du procureur du Séminaire. On leur posa cette question: « Y a-t-il, de la part de vos censitaires, des plaintes contre l'exercice de vos droits seigneuriaux et quelle en est la nature; ces plaintes sont-elles de longtemps? » Les deux Sulpiciens purent répondre: « Il n'y a jamais eu de plaintes contre la manière dont nous exerçons la perception de nos droits seigneuriaux. » Magnifique témoignage que le seigneur en soutane pouvait se rendre, non sans légitime fierté.⁴

Jusqu'où le souci des intérêts matériels de la seigneurie montréalaise ne va-t-il pas entraîner « nos Messieurs »? Un Dollier de Casson se jettera dans une entreprise aussi considérable que le creusage du canal de La Chine, entreprise que reprendra M. de Belmont. Les deux mêmes Sulpiciens se feront, dans notre ville, les premiers initiateurs d'une science apparemment dure d'acclimatation: l'urbanisme. C'est Dollier de Casson qui trace les premières rues de Ville-Marie et leur donne leur nom. Après l'incendie de 1721, M. de Belmont défend, par décret, de construire désormais « les maisons en bois ou colombages »; il prescrit les couvertures en tuiles ou ardoises. Il ira même jusqu'à régler l'alignement des maisons.⁵ Pendant longtemps les vieux

⁴ Appendice I.I. du XLIII^{ème} volume des *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1834.

⁵ Mgr Olivier Maurault, *Nos Messieurs*, (Ed. du Zodiaque, Montréal, 1936), 15.

quartiers de Montréal, bâtis à la française, garderont à la ville le caractère de ses origines. Hélas, rien ne survit plus que sur de vieilles gravures et en de rares vestiges, mais qui laissent deviner le charme simple des maisons de pierre d'autrefois, à toits de ferblanc ou d'ardoise, aux contrevents de fer : images d'un style et d'une distinction que n'ont pas fait oublier l'importation et le mélange de tous les styles ni même cette fleur d'art exquise qu'on appelle nos « belles escaliers » extérieurs.

Toujours sous la poussée des mêmes responsabilités, le seigneur sulpicien, chef de colonie, s'adonnera activement à ce qu'on appellerait aujourd'hui l'action culturelle. « Il y aurait un livre à écrire sur ce que « nos messieurs » ont fait pour l'éducation en Nouvelle-France », nous confie Mgr Olivier Maurault. Souhaitons que ce livre ne soit pas toujours à écrire, mais qu'il soit un jour écrit et par celui qui en est le plus capable, l'ancien recteur de l'Université de Montréal. Le rôle de M. Souart, son fier attachement au titre de « Maître d'école » sont choses trop connues pour y insister. M. Souart aurait voulu faire venir de France un maître d'école de Saint-Nicolas du Chardonnet. Le même M. Souart, assisté de M. Louis-François de la Faye, suscite, pour l'enseignement des garçons, six ou sept ans après la communauté de Jean-Baptiste de La Salle, une communauté d'hommes, des « frères maîtres d'escole ». Cet institut qui a pour chef le laïc Mathurin Rouillé, durera bien sept ans. Le Séminaire abrite deux sortes d'écoles : une école latine et une école primaire. M. Dollier reçoit, dans la maison, l'école entière des garçons, maîtres et élèves. A partir de 1703 et pendant trente ans, M. de Belmont donne encore le Séminaire pour toit à un collège pour l'instruction des fils de gentilshommes.⁶ Il y offre le logement à un petit nombre de pensionnaires. Cette école latine finit par émigrer au local construit, en 1683, rue Notre-Dame, pour l'école primaire. C'est l'école de La Bernade.⁷ Voyons-y le berceau du Petit Séminaire de Montréal. Dans les campagnes de l'île, en maints lieux, les Sulpiciens donnent à l'église, son annexe natu-

⁶ Mgr Olivier Maurault, *Nos Messieurs*, (Ed. du Zodiaque, Montréal, 1936), 18.

⁷ *Canadian Antiquarian*, (3e série, no 2, 1914) XI: 92-97.

relle: la petite école: le tout, bien entendu, gratuitement, à la ville et à la campagne, comme une simple fonction sociale de l'Église, en ces temps d'ancien régime, où l'on s'entendait un peu, quoi que l'on dise, à répandre « les lumières » dans le peuple.

* * *

Que le Seigneur en soutane ait tenu son rôle, plus qu'en tout le reste, dans ses fonctions de prêtre et de missionnaire, chacun s'y attend un peu. Ici encore l'œuvre ne laisse pas de frapper par son ampleur et par l'ardeur du zèle. Le service religieux de Ville-Marie comprend, à cette époque, le service de la paroisse, le service de Notre-Dame de Bonsecours, la direction spirituelle de deux communautés religieuses de femmes, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu, et la congrégation de Marguerite Bourgeoys. Mais il y faut ajouter les dessertes de Lachine, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Saut-au-Récollet, de la Pointe-aux-Trembles, de la Longue-Pointe, de la Prairie de la Madeleine, de Saint-Pierre-du-Portage, (plus tard l'Assomption) et de quelques autres endroits. En 1676 M. de Bretonvilliers écrit à ses fils du Canada qu'il « leur faut tascher de se décharger des missions de l'Île Jésus, de Repentigny, de la Chesnaie. »⁸ Dès 1687 il était déjà question de faire le service paroissial à la Prairie de la Madeleine et en trois autres cures au-dessous de l'île jusqu'au lac Saint-Pierre. Denonville paraît avoir eu l'intention de confier la desserte des paroisses aux Sulpiciens jusqu'au lac Saint-Pierre, c'est-à-dire, dans tout le gouvernement de Montréal. Chrestien Le Clercq dont *Le Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle France* paraît en 1690, parle de cinq villages qui existent déjà dans l'île, de plusieurs autres qui commencent à naître, tous sous les soins religieux de Saint-Sulpice. Et l'historien franciscain vante le « bel ordre de l'Église distribuée en six paroisses principales de Français ».⁹ M. Tronson redoutait un peu cette dispersion des membres de sa petite compagnie. Il l'appréhendait pour la conservation de l'esprit religieux parmi ses fils trop éloignés du Séminaire et pour les

⁸ Corr. Tronson, Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, registre XIII.

⁹ Cité par *Mélanges religieux* (Montréal, 1901), III: 241.

dépenses qu'exigeraient tant de paroisses incapables de soutenir par elles-mêmes leur pasteur.¹⁰ Notons, en effet, qu'en tous ces lieux qui tiennent à ses seigneuries, Saint-Sulpice n'est pas seulement fondateur de dessertes, mais bâtisseur d'églises.¹¹ La pénurie de prêtres obligea de passer outre aux craintes de M. Tronson. D'ailleurs un arrêt du Conseil d'État du 15 mai 1702 et des lettres patentes de Sa Majesté du mois de juin de la même année, réunirent les cures de l'île de Montréal et de Saint-Sulpice au Séminaire des ecclésiastiques de Montréal.¹²

Pour apprécier comme il convient, cette œuvre de bienfaisance, rappelons-nous que le Séminaire la soutient pendant qu'il se dépense, avec autant de générosité, à l'œuvre des missions. Autre entreprise, trop peu connue, et dont la réelle grandeur a échappé à trop d'historiens. J'ai peur que, pour s'être trop souvenu de l'expédition malheureuse de MM. de Casson et de Galinée en compagnie de Cavalier de La Salle, en 1669-1670, expédition de missionnaires qui tourne en une randonnée d'explorateurs, l'on oublie la mission de M. de Casson en 1665 chez les Nipissings, la mission iroquoise de Kenté au nord du lac Ontario, mission qui dura de 1668 à 1680 et où peinèrent huit Sulpiciens; la mission indienne de M. d'Urfé, dans la baie d'Urfé sur le lac Saint-Louis, entre Lachine et Sainte-Anne-de-Bellevue; la mission de M. de Breslay à l'Île-aux-Tourtes, entre le lac Saint-Louis et le lac des Deux-Montagnes; et, dans les dernières années du régime français, la mission iroquoise de la Présentation à la Galette, sur le Saint-Laurent, près du lac Ontario, mission d'un superbe aventurier, si l'on ose dire, et d'un prodigieux missionnaire, François Piquet. Pendant ce temps-là, c'est-à-dire en 1680, M. François Vachon de Belmont ressaisit la mission de la Montagne, fondée depuis quatre ans par Messieurs Bailly et Mariet, et y développe la réduction d'Indiens qui reste la plus intéressante et la mieux organisée qu'on ait vue en Nouvelle-France. Quelle transforma-

¹⁰ M. Tronson à M. de Casson, mai 1679; 20 mai 1687; M. Tronson à M. de Denonville, 10 mai 1687, *Arch. du Séminaire Saint-Sulpice* (Paris), XIII: 141-42, 502, 512.

¹¹ Mgr Olivier Maurault, *Nos Messieurs*, (éd. du Zodiaque, Montréal, 1936), 17.

¹² *Rapport de l'Arch. de la province de Québec pour 1940-1941*: 357.

tion subit alors, aux yeux des Montréalais, l'un des flancs du Mont royal ! M. de Belmont réunit là une population d'environ 160 Indiens ; population fort mêlée d'Iroquois, de Hurons, de Loups, de Sioux, d'Algonquins, de Panis, de Têtes-Plates, de Renards, de Folles-Avoines. Il entreprend de franciser ces Indiens, autrement dit de les initier à la vie européenne, aux mœurs et à la civilisation françaises, selon le rêve alors cher à la cour de France. Sa réduction ne sera pas seulement une mission religieuse. Elle sera aussi une école ; une école où l'on enseigne le français, le plain-chant, la musique ; où l'on enseigne aussi quelques arts techniques, où l'on forme des tailleurs, des cordonniers, des charpentiers et menuisiers.¹³ M. de Belmont se montre ingénieux et fougueusement prodigue. Cet opulent fils de famille a-t-il voulu séduire l'esprit de ses pauvres sauvages par la splendeur d'un décor européen ? Il commence par leur apprendre l'alignement ordonné de leurs cabanes ; puis, sous le vocable de Notre-Dame-des-Neiges, il leur construit une chapelle, de cinquante pieds de long sur vingt-cinq de large, « très belle église bien voûtée », nous apprend-il, « lambrissée de planches couvertes de bardeaux et fort bien ornées ». Lui-même, quelque peu architecte et peintre, dessine l'autel, peint les murs intérieurs. A la chapelle, il ajoute une maison pour les missionnaires, une grange, et il entoure le village, le jardin potager et l'ensemble des constructions, d'une palissade flanquée de bastions aux quatre angles.¹⁴ En 1694 un incendie allumé par des Indiens en goguette réduit en cendres le joli village jailli comme par enchantement sur la Montagne. M. de Belmont recommence avec plus de splendeur et de prodigalité. Les cabanes des Iroquois, plus de cent-vingt, resteront protégées par des palissades ; et cette partie de la mission s'appellera le Fort des sauvages ; l'autre partie, connue sous le nom de Fort des Messieurs, et qui comprendra outre une église de 70 pieds de long par trente, la maison des missionnaires, les écoles, un refuge pour loger les femmes et les enfants en cas

¹³ Abbé Auguste Gosselin, *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête — Première partie: Mgr de Saint-Vallier* (4 vol., Québec), I: 28.

¹⁴ On pourra lire, dans Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale* (4 vol., Paris, 1716), II: 343-345, une courte description de l'établissement.

d'alerte, le tout entouré d'un mur de pierre de 200 pieds de long sur une largeur de 140 pieds. Un autre parc de 24 arpents de superficie où prennent place une maison de maçonnerie, une étable, un poulailler, un potager, un verger, un vignoble, parc contigü au fort, sera aussi entouré partie en palissades, partie en murailles. Le domaine entier s'étend sur vingt arpents de front par trente de profondeur. M. de Belmont n'a pas ménagé les embellissements. A l'intérieur du Fort des Messieurs une fontaine alimente un vivier couvert de canards, d'oies et d'outardes. La maison des missionnaires a pris l'élégant aspect d'une gentilhommerie à la française. Bacqueville de la Potherie qui a pu admirer l'ensemble, en est si charmé qu'il croit y voir « un des plus beaux endroits du pays ». Et M. Tronson qui en a lu la description dans les lettres de M. de Belmont, écrit à son confrère, par manière de taquinerie: « Prenez garde seulement qu'il ne vous en arrive pas comme au Séminaire d'Autun que l'on a rendu si beau que les dames de la ville l'ont choisi pour le lieu de leur promenade. »¹⁵ Ces beautés et ces enjolivements qui ont pour fin d'impressionner l'enfant des bois, n'empêchent pas M. de Belmont de s'acquitter activement de ses devoirs d'humble et dévoué missionnaire. Il institue des écoles pour ses sauvages. Il y inaugure même l'enseignement pour petites filles: ce que l'on n'avait tenté ni à Sillery ni à Lorette, ni à La Prairie de la Madeleine. D'abord logées dans des cabanes indiennes, puis dans un bâtiment de bois, puis, après 1694, dans une des tours d'angle de l'enceinte de pierre, quelques filles de la Congrégation enseignent aux petites indiennes « à chanter à l'église, à lire, écrire, parler en français et à travailler en couture ». M. de Belmont se charge des garçons. Il leur apprend le chant, la langue française et quelques métiers: ceux de cordonnier, de tailleur, de tanneur, de maçon. La formation religieuse garde, cela va de soi, le premier rang. Tous les jours, après la messe du matin, il y a catéchisme; le soir, la prière en commun à la chapelle; les sauvages chantent messe et vêpres en leur langue. En attendant un orgue qu'il a demandé en France, M. de Belmont, pour donner plus d'entrain au chant de ses petits enfants, les accompagne d'un luth.

¹⁵ Correspondance Tronson, Archives du Séminaire de Paris, Reg. XIII.

Hélas, ni le dévouement du missionnaire, ni son luth ne parvinrent à garder dans le devoir le fier et capricieux primitif. Comme à Sillery l'ivrognerie vint dévaster la réduction de la Montagne. Pour en prévenir la destruction complète et empêcher les sauvages de retourner à la sauvagerie, il faudra les transporter un peu plus loin de la civilisation. Vers 1692, M. de Belmont opère donc une séparation des boucs et des brebis, et transporte les lépreux — pardon, les ivrognes — au Saut-au-Récollet. Hélas, le Saut-au-Récollet, connu sous le nom de Nouvelle-Lorette, se trouve encore trop proche des blancs civilisés et de leur Babylone grandissante. En 1721 la mission du Saut où ont fini par se déverser le plus grand nombre des Indiens de la Montagne, prend le chemin d'Oka. La mission des Nipissings de l'Ile-aux-Tourtres a bientôt fait de se porter à son tour au même endroit. Cette fois encore M. de Belmont et Saint-Sulpice ne regardent point aux dépenses. Rare exemple de persévérance, en l'histoire de nos missions indiennes, pour sauver un débris de ces pauvres races.

* * *

Cette brève esquisse de l'œuvre sulpicienne nous définit un peu, espérons-nous, ce type de seigneur en soutane aux premiers temps de la Nouvelle-France. Oeuvre à faces multiples que la sienne, œuvre généreuse, œuvre de prêtres de grand style, œuvre unique en ce pays, l'une des plus bienfaitantes dont la colonie ait eu à se louer. Ce seigneur de Ville-Marie nous laisse entrevoir ce qu'auraient pu accomplir, au pays, d'autres seigneurs de l'aristocratie française, si la pensée leur était venue d'appliquer, aux entreprises coloniales, leur dévouement et leurs fonds. Le seigneur sulpicien, nous l'avons vu, fut un grand seigneur dont l'esprit de charité a toujours ignoré les bornes de la prodigalité. Pendant longtemps, jusqu'en 1677, le riche M. de Bretonvilliers qui a déjà soldé l'achat de la seigneurie, ouvre largement sa bourse pour le soutien de l'œuvre canadienne. Quand il meurt, la seigneurie de l'île rapporte à peine, à ses propriétaires, 3,545 livres. Bon an, mal an, le séminaire de Paris ne peut se dispenser d'envoyer à Montréal un secours d'au moins 6,000 livres. Contribution annuelle qui vient s'ajouter à tant d'autres générosités des Sulpi-

ciens du Canada. L'on a calculé qu'à lui seul, M. de Belmont a dépensé, à Ville-Marie, 300,000 livres. A la seule Nouvelle-Lorette, il a fondé un revenu de 4,000 livres. L'établissement de la Montagne lui aurait coûté 100,000 livres.¹⁶ La mission d'Oka, déménagement et installation, coûtera au bas mot 100,000 livres.

Le seigneur en soutane de Ville-Marie nous apparaît encore comme un esprit entreprenant, audacieux, que ses supérieurs ont toutes les peines du monde à contenir dans les bornes de la prudence. Nous connaissons déjà ces beaux types d'hommes et de prêtres que sont le bon géant M. Dollier de Casson, missionnaire, explorateur, administrateur, et dont le nom est lié au premier creusage du canal de Lachine; M. Souart, l'homme des écoles; M. de Belmont, le fondateur des réductions indiennes. A ces noms il faudrait ajouter celui de l'abbé de Fénelon, frère de l'évêque de Cambrai, missionnaire à Kenté, à Gentilly où il tient école industrielle pour les petits Indiens, ami et conseiller de l'intendant Talon, auteur d'un mémoire sur le Canada qui révèle le coup d'œil d'un remarquable colonial. Ajoutons encore le nom de François Piquet, missionnaire au tempérament de chef, fondateur, peut-on dire, du Calvaire et du pèlerinage d'Oka, celui de Montcalm appellera le « patriarche des Cinq-Nations », fondateur de la Mission de la Présentation (aujourd'hui Ogdensburg) qui s'appliquera à gagner les Iroquois à la cause française et, dans les derniers jours de la Nouvelle-France, les accompagnera dans les suprêmes batailles où s'est joué le sort de l'Ohio, du lac Champlain et du lac Ontario. Le type humain qui subit la transplantation, a d'autant plus de chances de se modifier, qu'entre lui et sa nouvelle ambiance terrestre, s'accusent des oppositions plus radicales, plus âpres, en d'autres termes, selon que le climat, le régime du travail, toutes les exigences de la vie l'obligent à des réactions physiques, psychologiques, morales, plus brusques et plus profondes. Sur des hommes comme ceux que nous venons de décrire, hommes débordants de sève, quelle ne fut point l'énergique action d'un milieu comme celui de la Nouvelle-France, pays neuf, immense, avec ses tâches si disproportionnées à la commune nature humaine ! Dans les lettres de direction de M. Tronson à ses con-

¹⁶ La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, I: 343.

frères du Canada, rien de plus fréquent que l'appel à l'esprit d'économie, que la gronderie sur la tendance à trop embrasser et à trop dépenser. Un jour le Supérieur général y va d'une formule presque sèche et roide : « Je ne puis m'empêcher de vous dire que l'on dépense trop à Montréal, non pour ce qui regarde les Messieurs et leurs besoins auxquels il faut soigneusement pourvoir, mais pour la trop grande quantité d'entreprises que l'on fait ».¹⁷ A leurs entreprises n'ont-ils pas voulu un jour ajouter celle de l'hospitalisation et prendre sur eux, après la mort de Mlle Mance, l'administration de l'Hôtel-Dieu ? Pour ce coup, l'arrêt du Supérieur arrive à Montréal, avec une rigueur sans nuance : « Il faut se déprendre coûte que coûte ».¹⁸

A ces traits de leur caractère, les riches Messieurs n'ont pas cessé de joindre la simplicité sacerdotale. Ils n'ont pas toujours habité leur manoir de la rue Notre-Dame. A leur arrivée, en 1657, ils se sont partagés une chambre de l'hôpital de Jeanne Mance qui leur sert à la fois de salle d'exercices, de réfectoire, de cuisine, de dortoir. Leur premier Séminaire, bâti sur la rue Saint-Paul, en face de la Douane, n'était qu'une maison de bois. Lorsqu'ils iront se construire une autre habitation sur la rue Notre-Dame, à côté de l'église en pierre, Denonville écrira : « Ce n'est pas sans raison qu'ils ont pris la résolution de se bâtir, car on ne saurait être plus mal logé que ces ecclésiastiques le sont ».¹⁹ Cet esprit de simplicité, plein de bonhomie, les premiers de « nos Messieurs » la pousseront assez loin pour gravement inquiéter leurs Supérieurs d'outre-mer. Je me souviens encore de la secousse que j'éprouvai, un jour que, fouillant à Paris, dans la correspondance de MM. de Bretonvilliers et Tronson, je tombai tout à coup sur une lettre du successeur de M. Olier, lettre navrée où le bon Supérieur gémissait sur les dérèglements de sa petite communauté de Montréal. N'allait-il pas jusqu'à menacer de faire repasser en France ceux de ses sujets qui donnaient à la colonie aussi affreux

¹⁷ M. Tronson aux Messieurs de Montréal, mai 1675, (Arch. du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, Corr. Tronson, registre XIII).

¹⁸ M. Tronson aux Messieurs de Montréal, 1er mai 1675, (Arch. du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, corr. Tronson, reg. XIII.)

¹⁹ Abbé Auguste Gosselin, *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, I : 27.

scandales ? Allons ! me dis-je, qu'est-ce que cette autre misère en notre histoire ? Et je lus que « nos Messieurs » de Montréal manquaient gravement au silence. Obligés de se réfugier dans une même chambre l'hiver, pour se chauffer, y travailler, y lire au coin du feu, ils poussaient le dérèglement jusqu'à échanger quelques propos entre eux. Et je lus encore que « nos Messieurs » péchaient non moins gravement contre la modestie. Quelques-uns — y pensez-vous ? — ne portaient pas de manchettes. « Et cela, appuyait M. de Bretonvilliers, est contre la modestie et contre l'honnêteté. » Le matin, en se rendant à l'église, au lieu de s'y rendre deux à deux, les yeux baissés, d'un pas mesuré, « nos Messieurs » s'y rendaient les uns après les autres, avec précipitation. Ils s'y rendaient, ce qui est à peine croyable, « avec des bas blancs », ce qui, disait le bon supérieur, « ne paraît pas assez grave pour des ecclésiastiques ». Ils s'y rendaient, ce qui passe assurément toutes les bornes, en sabots. « Vous ne voudriez pas, disait encore le bon Supérieur, visiter M. le gouverneur de cette manière... » Ah ! les sabots ! Comme nos chers Sulpiciens de Ville-Marie paraissent y tenir ! Après les objurgations de M. de Bretonvilliers, il en faudra d'autres de M. Tronson pour les amener à y renoncer. Pour garder le droit d'aller à la messe en sabots, ils plaident raison de froid. Et M. Tronson de leur répliquer : « Les prêtres de Mgr de Québec ne sont-ils pas aussi sensibles au froid que nos Messieurs ? Cependant en quelque lieu qu'ils soient, on ne voit point qu'ils se servent de sabots. »²⁰ Opposer aux faits et gestes de Montréal, les faits et gestes de Québec, c'était apparemment, et dès ce temps-là, un argument irrésistible. N'importe et n'en déplaît à M. le Supérieur général de Paris, ce seigneur en sabot dans la petite et pauvre Ville-Marie, n'est pas une image si immodeste ni si disgracieuse. Dans le portrait du seigneur en soutane, elle grave un trait qui vaut bien les autres : trait de simplicité familière par où le prêtre se place tout proche de son petit peuple de colons.

²⁰ Arch. du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, corr. Tronson, registre XIII, Lettre de M. de Bretonvilliers aux Messieurs du Canada, 17 mars 1676 ; M. Tronson à M. Rémy, 5 avril 1677 ; M. Tronson à M. Lefebvre, 10 mars 1677.

Nobles ouvriers, non seulement de Ville-Marie mais de la Nouvelle-France que « ces Messieurs » de Saint-Sulpice. Par eux, l'avant-poste de la colonie devint un coin de pays où il faisait bon vivre. Il faut regretter qu'ils ne nous aient pas conservé davantage la chronique de leurs travaux. M. Dollier de Casson a bien écrit son *Histoire du Montréal* qui finit à 1672; M. de Belmont, des pages d'éphémérides qu'il a appelées *Histoire du Canada*. MM. de Galinée, Fénelon, Picquet ont laissé des mémoires. Et ces contributions à l'Histoire de la Nouvelle-France doivent compter parmi les services d'ordre intellectuel et national que les Messieurs nous ont rendus. Il manque à cet héritage documentaire, les Relations des Sulpiciens: ces lettres et chroniques annuelles adressées par eux au Séminaire de Paris, mais apparemment perdues. Heureusement les réponses à ces lettres nous restent: réponses de MM. Tronson et Lechassier, mine merveilleuse pour les chercheurs. Nous ne croyons pas mieux terminer cette esquisse, que par un témoignage qui en vaut la peine et dont on ne suspectera pas la sincérité, témoignage de l'historien jésuite Charlevoix: « Certainement vingt particuliers entre lesquels on aurait partagé cette île, ne l'auraient pas mise dans l'état où nous la voyons, et n'y rendraient pas les peuples aussi heureux: c'est le fruit du travail et de la bonne conduite des seigneurs. »²¹

LIONEL GROULX, ptre

²¹ Cité par *Mélanges religieux*, (4 vol., Montréal, 1901), III: 240.